

Créer une double frontière, pour "arrêter l'immigration" en "refoulant de manière systématique les bateaux de migrants qui arrivent sur nos côtes" et en "traitant l'asile dans les ambassades et consulats des pays de départ.

Jordan Bardella (RN)

Marion Maréchal
(Reconquête!/ RN)

La "triple frontière", pour dissuader, bloquer et expulser les clandestins. Une première frontière hors du territoire de l'Union, qui prendra la forme d'accords avec les pays de départ où nous ouvrirons des centres pour examiner les demandes d'asile. Une frontière européenne, avec la mise en place d'un blocus militaire naval en Méditerranée et le financement des murs demandés par les pays confrontés aux afflux de migrants. Une frontière nationale, basée sur la fin de la libre circulation des extra-Européens au sein de l'espace Schengen.

CES PROPOSITIONS SONT ILLÉGALES ET DANGEREUSES :



Blocus ou refoulement en mer

Illégal : Principe de non-refoulement (Convention de Genève, traité UE).



Demande d'asile depuis les pays d'origine

Illégal : Traitement de la demande d'asile "hors du pays d'origine" (Convention de Genève, directive UE). Les règles internationales et européennes, qui font partie de l'État de droit, obligent les pays à recevoir les demandeurs d'asile qui ne peuvent pas formuler leurs demandes depuis leurs pays d'origine en raison des persécutions subies.



La sécurisation des frontières est coûteuse et dangereuse

Le phénomène migratoire existe depuis longtemps. La fermeture ou l'imposition de nouvelles frontières n'empêchent pas l'entrée, mais mettent davantage en danger la vie des personnes en exil.



SOURCES COMPLÉMENTAIRES

L'ONG Suisse Humanrights.ch a documenté les obligations juridiques découlant du principe de non-refoulement.